

Burundi : déni de justice au procès du massacre de Gatumba

RFI, 15 décembre 2011 Le procès des auteurs et coauteurs présumés du massacre de 37 personnes en septembre 2011 à Gatumba, près de Bujumbura, poursuivis pour crime contre l'humanité et vol qualifié, s'est achevé dans la confusion ce mercredi 14 décembre. Le procureur a présenté son réquisitoire en l'absence des avocats qui se sont tous retirés de ce procès. Ils dénoncent un déni de justice. Cet incident est survenu juste avant le réquisitoire du ministère public. Les avocats de la défense, qui exigent depuis deux jours la comparution de hauts gradés des services de sécurité burundais accusés par le principal inculpé d'être responsables de cette tuerie, sont revenus à la charge. Ils se sont heurtés encore une fois à un non catégorique de la part de la juge présidente Cécile Minani, qui a même refusé de leur accorder la parole. La vingtaine d'avocat de la défense a alors décidé de se retirer d'un seul mouvement du procès. « Pourquoi est-ce que ces gens là ne peuvent pas être entendus ? Au nom de quoi le tribunal peut refuser à ce que la vérité soit entendue ? », s'est interrogé Me Fabien Segatwa. « Nous sommes sortis pour ne pas faire parti d'une parodie de justice, a-t-il expliqué. Imperturbable, la juge présidente a appelé le procureur à présenter son réquisitoire, auquel il s'est empressé de faire. Et en moins de cinq minutes, Arcade Nimubona a réclamé la perpétuité pour dix auteurs et co-auteurs présumés de ce massacre, et pour les onze autres présentés comme leurs complices il a requis une peine de quarante ans de prison pour chacun. En attendant le verdict, la défense semble avoir déjà gagné une première victoire : celle de l'opinion. Les avocats de la défense sont sortis du palais de justice sous les applaudissements de la foule qui a pris fait et cause pour les accusés.